

Image not found or type unknown



## Accès handicapés copropriété

Par **Mounet**, le **06/09/2021** à **15:32**

Bonjour,

85 ans et titulaire carte mobilité réduite, je vais chez un kine. Récemment, la copropriété a mis une barrière à l'entrée. Je ne peux pas bien marcher. Je rentre et me gare sur les parties communes sans gêner les places réservées. J'ai été menacée par un copropriétaire. Cet immeuble comprend plusieurs professions médicales.. Suis-je vraiment en infraction?

Merci..

Par **Zénas Nomikos**, le **06/09/2021** à **16:15**

Bonjour,

peut-être que votre ADIL aura les réponses à vos questions : <https://www.anil.org/>

Bon courage.

Par **janus2fr**, le **06/09/2021** à **18:36**

Bonjour,

Cela dépend s'il existe des places "visiteur" et si vous étiez bien stationné dessus.

Par **beatles**, le **06/09/2021** à **20:14**

Bonsoir,

Il semblerait que oui si vous stationnez sur des parties communes qui ne sont pas prévues pour cela ; si c'est le cas vous encombrez ces parties communes en plus de ne pas faire

partie de la copropriété.

Ne pouvant pas bien marcher vous devriez en parler à votre médecin traitant pour qu'il demande, sur l'ordonnance, qu'un taxi vous dépose et vous récupère chez le kiné, ou bien qu'il vous prescrive des séances à domicile.

Cdt.